

# Séminaires 2023



**Mises à jour et actualités en fiscalité et comptabilité**

**En présentiel** ou **En distanciel**

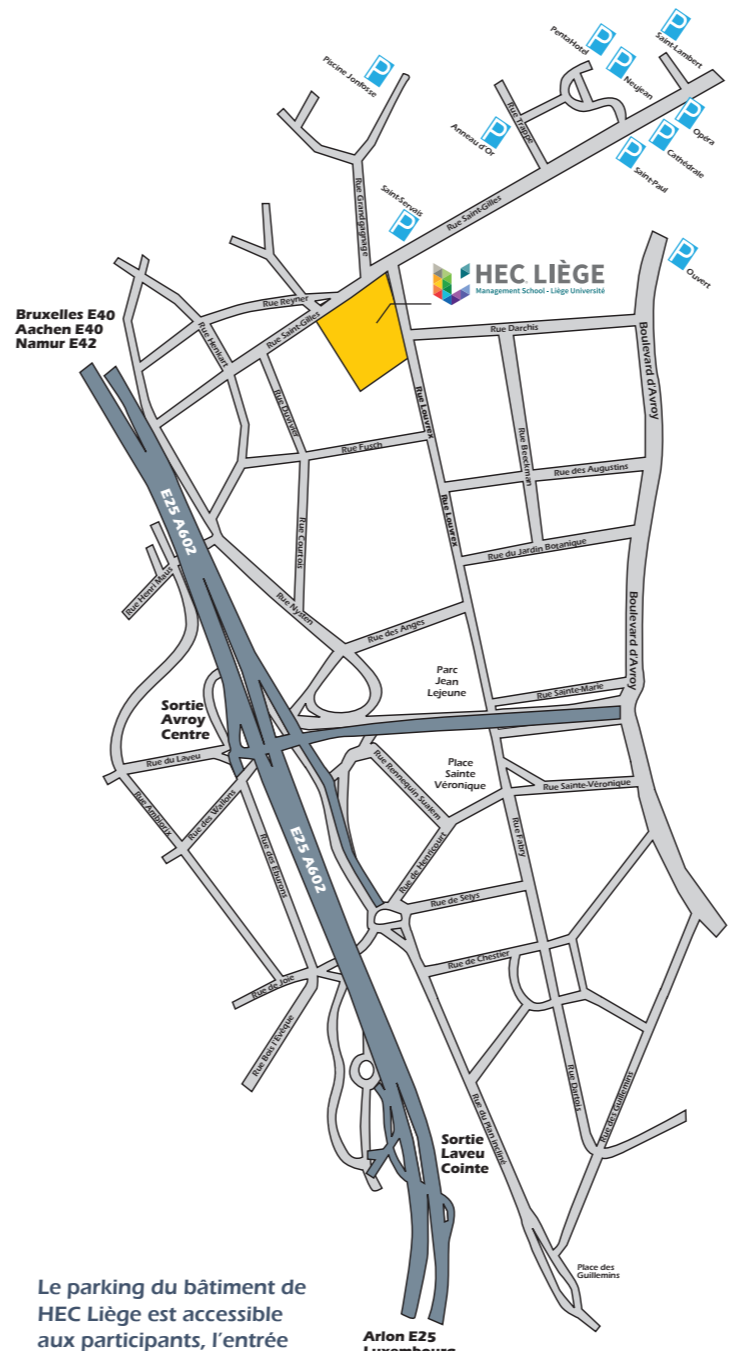
**Ses partenaires organisateurs :**



**Ses Knowledge Partners :**



**Comment se rendre à HEC Liège ?**



Le parking du bâtiment de HEC Liège est accessible aux participants, l'entrée se trouve rue Saint-Gilles, 199.

**ANNULATION D'INSCRIPTION :**

Toute annulation non communiquée au plus tard deux jours avant le séminaire à laetitia.debraz@uliege.be sera facturée au prix plein.



HEC Liège organise également, en horaire décalé, des Masters, des Masters de spécialisation et des Certificats en :

- \* Analyse, contrôle et révisorat
- \* Sustainable & climate finance
- \* Droit fiscal (entreprises, patrimoines ou douanes)
- \* Management général
- \* Open Borders MBA
- \* Sciences de gestion (pour bacheliers)
- \* Management environnemental

[www.hec.uliege.be](http://www.hec.uliege.be) > Enseignement & Formations > Formations à Horaire Décalé

**FRAIS D'INSCRIPTION :**

L'inscription se fait uniquement en ligne via notre site : [www.hec.uliege.be](http://www.hec.uliege.be) > Enseignement & Formations > Séminaires comptables et fiscaux.

- 70 euros par séminaire**  
(y compris la pause sandwiches et la documentation).
- 60 euros par séminaire**  
(si quatre sujets au moins sont choisis en une fois).
- 100 euros (forfait)**  
(pour les séminaires sur les Actualités en IPP et en ISoc - uniquement valable en cas de participation aux deux séances).

Le paiement est à effectuer au compte BE63 3630 6506 4408 de HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège asbl.

**CHEQUES-FORMATION :**

HEC Liège compte parmi les organismes agréés par la Région wallonne. Cependant, seuls les séminaires des 13, 22 et 27 mars 2023 entrent dans le cadre du dispositif « chèques-formation ».

- 6 chèques-formation (forfait)**  
(pour les séminaires sur les Actualités en IPP et en ISoc - uniquement valable en cas de participation aux deux séances).
- 3 chèques-formation**  
(pour le séminaire sur les Actualités en TVA).

Application de l'article 44 §2 4° du code de la TVA pour les formations inter-entreprises.

**LIEU :**

HEC Liège  
Rue Louvrex, 14  
4000 LIEGE

**HEURE :**

De 18 à 21 heures

**MODALITÉS DE SUIVI :**

- Nos séminaires pourront être suivis
- en présentiel ;
- en distanciel (en live uniquement).

**ATTESTATIONS DELIVRÉES :**

Ces séminaires donnent droit à une attestation ITAA, OBFNG, Chambre Nationale des Notaires\*, IJE ou IFJ\*\*.

\* sous réserve d'agrément.

\*\* L'Institut de Formation Judiciaire ne prendra pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

**PERSONNE DE CONTACT :**

Laetitia Debraz  
Tél. : +32 4 232 73 21  
laetitia.debraz@uliege.be



Mercredi 18 janvier

**Le régime fiscal des droits d'auteur : risques et précautions**

Par Maître Olivier BERTIN, Avocat au Barreau de Bruxelles (cabinet Bird & Bird), Maître de conférences ULiège et ULouvain et Maître Brent SPRINGAEL, Avocat au Barreau de Bruxelles (cabinet Bird & Bird).

Le séminaire prodiguera des conseils pratiques pour sécuriser le bénéfice du régime (Quels montants ? Quels documents faut-il préparer ? Faut-il demander une décision anticipée ? Ou exige le fisc en cas de contrôle ?, etc. ). Le dernier état de la jurisprudence, tant au regard de la propriété intellectuelle que du régime fiscal lui-même, sera analysé. On examinera aussi le cas particulier de certaines professions : architectes, informaticiens, designers, artistes, avocats, journalistes, etc. On abordera, enfin, les mesures gouvernementales annoncées ou adoptées pour réformer le régime.

Mercredi 25 janvier

**Buy and Build : la croissance par acquisition**

Par Monsieur Hanine ESSAHELI, Réviseur d'entreprises, Managing Partner chez LIBRA, Monsieur Ianis FOURNEAU, Expert M&A, Managing Partner chez BESTVALUE et Monsieur Clément RESIMONT, Avocat, Associé fondateur du bureau M24 - Cabinet d'avocats.

L'acquisition d'entreprises peut être un outil utile et efficace dans la stratégie de croissance de votre entreprise, permettant de générer de la valeur et d'augmenter le rendement. Elle suppose une vision claire des objectifs et une solide expérience en acquisition, dans un contexte monétaire, économique et juridique en mutation. Ce séminaire vise à apporter un focus sur les avantages et points d'attention spécifiques à l'élaboration ou au maintien d'une telle stratégie.

Lundi 30 janvier

**Actualités en matière de fiscalité immobilière**

Par Maître Charlotte BIHAIN et Maître Stéphane WILMET, Avocats au Barreau de Bruxelles (cabinet ARTEO).

Les thèmes suivants seront abordés : la détention d'un immeuble via une société patrimoniale : questions d'actualité, l'optimisation fiscale de la promotion immobilière : split terrain-construction, share deals, taux de TVA réduits et les actualités en matière de TVA immobilière.

Mercredi 1er février

**Stratégie et reporting "Sustainability"**

Par Madame Léopoldine MEAUZÉ, Senior Consultant, Madame Sophie CHIREZ, Executive Director, EY Climate Change & Sustainability Services et Monsieur Herman DE WILDE, Executive Director, EY Law.

Le 21 juin 2022, un accord provisoire sur la CSRD a été conclu. Les règles s'appliqueront à toutes les grandes entreprises et à toutes les entreprises cotées, aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux sociétés non européennes ayant une filiale dans l'UE et un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros dans l'UE. L'application de la CSRD débutera le 1er janvier 2024 pour les entreprises déjà soumises à la 'Non-Financial Reporting Directive' (NFRD). Lorsque les entreprises devront publier leurs informations ESG sous la CSRD, elles devront utiliser un standard commun nommé 'European Sustainability Reporting Standards' (ESRS), actuellement en cours de finalisation par le 'European Financial Reporting Advisory Group' (EFRAG). Quel impact pour les entreprises ? Quelles seront les nouvelles obligations ? Quel type d'information faudra-t-il publier ? Quelle approche adopter ?

Lundi 6 février

**Les pensions complémentaires (2ème pilier) : état des lieux**

Par Monsieur Bernard FRANSOLET, Juriste d'entreprise et Collaborateur scientifique ULiège.

Ce séminaire permettra d'aborder les différents produits de pensions complémentaires professionnelles, leurs caractéristiques et leur régime fiscal, le tout en intégrant les dernières réformes et nouveautés.

Mercredi 8 février

**La réforme du droit des obligations**

Par Maître Adrien FINK, Avocat au Barreau de Bruxelles, Deloitte Legal, Maître de conférences HEC Liège.

Ce séminaire se focalisera sur les objectifs, nouveautés et modifications de la réforme du droit des obligations, qui intervient dans le cadre du vaste projet de recodification du Code civil. Le nouvel équilibre entre l'autonomie des volontés et les pouvoirs du juge sera mis en exergue à travers les grands points de la réforme. Cette dernière sera abordée de manière transversale avec un approfondissement des sujets tels que la codification de la théorie de l'imprévision, ou encore la possibilité de l'annulation ou de la résolution du contrat par voie de notification.

Lundi 13 février

**Etablissement stable : une notion clé en constante évolution en matière de TVA**

Par Madame Coralie HERBIET, Manager Indirect Tax, KPMG et Madame Sarah CORNET, Senior Tax Adviser, KPMG.

La notion d'établissement stable joue un rôle crucial en matière de TVA. Toutefois, cette notion est dans la pratique entourée d'incertitudes, notamment en raison du fait que sa portée et ses limites ne sont pas toujours clairement définies. Les orateurs reviendront sur l'évolution de cette notion, passeront en revue les arrêts importants de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la question et analyseront l'impact pratique de ceux-ci.

Mercredi 15 février

**Actualités en droit et fiscalité des ASBL**

Par Monsieur Michel DE WOLF, Chargé de cours HEC Liège, Professeur UCLouvain, Doyen honoraire de la Louvain School of Management, Président honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, Conseiller suppléant à la Cour d'appel de Liège et Madame Sabine GARROY, Chargée de cours ULiège (Tax Institute).

Le 31 décembre 2023, les statuts des ASBL devront avoir été mis en conformité avec le Code des sociétés et des associations. Le séminaire exposera les enjeux clés auxquels il faut être attentif à cet égard, tant du point de vue du droit des associations que du droit fiscal.

Lundi 27 février

**"Family office" : une nouvelle opportunité pour les familles ? Aperçu d'un véhicule juridique non contraignant**

Par Madame Natacha BEAUMONT, Administrateur déléguée de la société Beaumont & Co BV, Maître Laurent STAS DE RICHELLE, Avocat associé (AVROY Avocats) au Barreau de Liège-Huy, Maître de conférences HEC Liège et Maître Florian ERNOTTE, Avocat associé (AVROY Avocats) au Barreau de Liège-Huy, Professeur à la CBCEC.

Les thématiques suivantes seront abordées : émergence, histoire et cartographie des « family office », types, fonctionnement, gouvernance et approche, évolutions récentes, avantages et opportunités dans le paysage bancaire d'aujourd'hui – véhicules non contraignants et outils juridiques et fiscaux.

Mercredi 1er mars

**Actualités en matière de procédure fiscale (contributions directes) : chronologie de législation et de jurisprudence (2021-2022)**

Par Maître Luc HERVE, Avocat au Barreau de Liège-Huy, Professeur ULiège (Tax Institute), Professeur ICHEC-ESSF, Professeur CBCEC Liège.

Ce séminaire a pour objet l'examen des actualités législatives et jurisprudentielles relatives à la procédure en matière d'impôts sur les revenus durant la période 2021-2022. Plus particulièrement, les thèmes suivants seront étudiés : la déclaration, le contrôle de la déclaration, la preuve, la rectification de la déclaration, les délais d'enrôlement, les recours administratifs, la conciliation fiscale, les recours judiciaires, le recouvrement ainsi que les sanctions administratives et pénales.

Lundi 6 mars

**L'euro, cryptomonnaie, cash digital ou simple nouveau moyen de paiement (encore !) ? Ou comment la technologie brouille les frontières**

Par Monsieur Charles CUVELLIEZ (Ir), Chief Information Security Officer, Groupe Belfius, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Ecole Polytechnique de Bruxelles).

L'euro est une monnaie digitale qui sera émise par les banques centrales. Elle fera partie de la famille des CBDC (Central Bank Digital Currencies) que plusieurs pays mettent en œuvre à partir de leur banque centrale. Le projet avorté du libra, la monnaie numérique de Meta a servi de catalyseur aux CBDC. En proposant ces derniers, les banques centrales seront obligées de mettre un pied dans le métier des banques commerciales car ces monnaies peuvent servir de moyen de paiement, de compte en banque ou de cash numériques. Conséquences ? Risques ?

Mercredi 8 mars

**ATAD III : lutte contre les sociétés écrans**

Par Monsieur Thomas DAUBIT, Senior Manager (Corporate Tax) PwC et Monsieur Patrice DELACROIX, Partner (Corporate Tax) PwC, Chargé de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management.

La proposition de directive ATAD III introduit des critères en matière de "substance" visant à contrer les « sociétés écrans » ou « coquilles vides ». Lors de ce séminaire, nous aurons l'occasion d'approfondir le contenu de cette proposition : entités visées, critères de "substance", conséquences fiscales (reporting, non accès aux CPDI et aux directives européennes), échange d'informations, entrée en vigueur, etc.

Lundi 13 mars

**Actualités en impôt des sociétés**

Par Maître Olivier D'AOUT, Avocat aux Barreaux de Liège-Huy et de Charleroi, Maître de conférences HEC Liège, Membre du Tax Institute de l'ULiège, Directeur du Certificat en fiscalité UCLouvain (Mons) et Maître Céline SANCHEZ RUIZ, Avocate au Barreau de Liège-Huy.

Comme chaque année, le paysage fiscal de notre pays subit de nombreuses modifications. Dans le cadre de cet exposé, les orateurs dresseront le panorama des nouveautés fiscales, tant législatives qu'administratives et jurisprudentielles, intervenues en 2022 à l'impôt des sociétés.

Mercredi 15 mars

**La fiscalité de la mobilité**

Par Madame Laura DEWEZ, Partner, BDO Conseillers Fiscaux et Monsieur Jonathan COLLARD, Manager, BDO Conseillers Fiscaux.

Ce séminaire abordera la fiscalité des voitures et des bornes de recharge sous tous ses aspects : impôt des sociétés, impôt des personnes physiques, TVA, etc. Ce thème faisant l'objet de modifications législatives récurrentes, il est primordial de l'aborder sous un angle multidisciplinaire, en mettant en évidence l'entrée en vigueur de chaque modification. Une approche chiffrée sera également proposée, à l'aide d'exemples permettant notamment de déterminer le coût fiscal effectif d'un véhicule de société. Au-delà de la question des voitures de société, ce séminaire sera aussi l'occasion de parcourir la fiscalité des modes de transport alternatifs. La recherche d'une mobilité plus verte, indépendamment de son attrait fiscal, offre d'autres opportunités, par exemple dans le cadre de la guerre des talents.

Lundi 20 mars

**La cryptomonnaie et ses implications en matière de contrats, de propriété intellectuelle et de fiscalité**

Par Maître Thameur ELLOUZE, Avocat en droit des nouvelles technologies au Barreau de Liège-Huy (cabinet Actéo), Maître Xavier DEFOY, Avocat au Barreau de Liège-Huy (cabinet Actéo), Collaborateur scientifique ULiège (Tax Institute) et Maître Aurore PALMISANO, Avocate au Barreau de Liège-Huy (cabinet Actéo).

Le défi des cryptomonnaies : d'une valeur refuge à la mode à une nouvelle façon de concevoir les transactions commerciales ... Peut-on penser « crypto » tout en restant dans la légalité ? « Protoréponses » à des « Cryptoquestions ».

Mercredi 22 mars

**Actualités en impôt des personnes physiques**

Par Maître Jonathan PICAVET, Avocat au Barreau de Liège-Huy, Maître de conférences invité Louvain School of Management.

Comme chaque année, le paysage fiscal de notre pays subit de nombreuses modifications. Dans le cadre de cet exposé, l'orateur dressera le panorama des nouveautés fiscales, tant législatives qu'administratives et jurisprudentielles, intervenues en 2022 à l'impôt des personnes physiques.

Lundi 27 mars

**Actualités en TVA**

Par Maître Jean BUBLOT, Avocat au Barreau du Brabant wallon, Chargé de cours ULiège, Membre du Tax Institute de l'ULiège et Monsieur Vincent SEPULCHRE, Administrateur-délégué SOGEF SRL, Chargé de cours ULiège, Membre du Tax Institute de l'ULiège, Professeur à l'ESSF, Maître de conférences ULB.

Les nouveautés 2021-2022 en TVA, en droit européen et en droit belge.

Mercredi 29 mars

**Actualités pertinentes en matière de fiscalité des restructurations d'entreprises**

Par Maîtres Geoffroy GALÉA, Lionel WELLEKENS et Cassandre GUÉRY, Avocats au Barreau de Bruxelles (Fieldfisher).

A l'occasion de ce séminaire, nous aborderons les actualités fiscales (impôts directs et indirects) en matière de restructurations d'entreprises (fusions, scissions, apports, etc.). Les orateurs illustreront diverses actualités par des décisions anticipées et de la jurisprudence. En outre, ce séminaire sera également l'occasion d'identifier certaines implications fiscales de l'entrée en vigueur du CSA sur les restructurations d'entreprises.